

Contrat d'engagement AMAP saison Été-Automne 2024 Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

Conditions de paiement de l'Amapien :

Conditions générales :

Mickaël Decker, paysan maraîcher sur la commune de Buzignargues, s'engage à livrer pendant 25 semaines sur une période de 6 mois (juin 2024 à nov. 2024) des paniers de produits maraîchers frais, cultivés sans pesticide, sans engrais chimique ni autre produit de synthèse, en respectant les normes établies par le label « agriculture biologique » certifié par l'organisme ECOCERT. Les livraisons commenceront dès la maturité des légumes et les Amapiens seront avertis par mail et par téléphone (WhatsApp) du démarrage de la saison qui s'étalera, au mois près, de juin à novembre 2024.

Chaque Amapien s'engage, à partir du début d'année 2024 à acheter d'avance une part de récolte correspondant au contenu d'un panier hebdomadaire, à venir le chercher où à le faire récupérer par une personne de son choix. Il s'engage à trouver un remplaçant en cas d'abandon en cours de saison et à ne pas réclamer au producteur les sommes déjà versées.

Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie qui, en développant la solidarité entre producteur et consommateur, offre un appui à l'agriculture paysanne locale et donne au consommateur les moyens de manger des produits sains à un prix juste. Elles adhèrent à la charte des AMAP datée de Mars 2014 et notamment à ses 5 principes fondamentaux et à ses 3 engagements de principes.

L'association « Paniers du Pic » à Saint Mathieu de Trévières (34270), en hébergeant cette AMAP au sein de sa structure, apporte l'appui logistique et administratif au maraîcher et à tous les amapiens.

La livraison des paniers a lieu à Saint Mathieu de Trévières, le vendredi entre 18h00 et 19h00.

sauf aléas inhérents à l'activité

(cf: <http://www.reseau-amap.org/docs/chartedesamap.PDF>)

Dénomination des 2 parties :

Ce contrat engage d'une part, le paysan en AMAP désigné ci-dessous :

Mickaël DECKER 40 chemin du moulin bas, 34160 Buzignargues

Mobile : 06 77 71 00 84. Courriel : potagerdugrandpre@gmail.com

Courriel association : amap-coop-smdt@lespaniersdupic-treviers.org

D'autre part, l'Amapien désigné ci-dessous :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code postal et Ville :

Tél. domicile / Mobile ou travail :

Courriel :

1) J'adhère préalablement à l'association « Paniers du Pic » en remplissant le bulletin d'adhésion et je règle ma cotisation (10 euros minimum, à l'ordre de « Paniers du Pic »)

2) Je choisis mon lieu de livraison (cocher la case correspondante) :

Saint Mathieu de Trévières Saint Bauzille de Montmel Les Matelles

3) Je m'engage pour la saison 2024

Le prix du panier n'a pas bougé depuis 12 ans. Depuis 5 ans, le ½ panier vaut 15 euros et 25 pour le panier. Ces prix ont volontairement été bloqués pour compenser les «manques» des premières saisons. Nous devons réajuster afin que je passe de 450 euros de revenu mensuel à 600 euros. Pour cela je propose 3 formules :

4) Je choisis ma formule (cocher la case correspondante) :

Pour 1 panier entier, je bénéficierai d'un panier à 30 euros pendant 25 semaines je paierai donc 750 euros au total.

Pour 1 demi-panier, je bénéficierai d'un panier à 15 euros pendant 25 semaines je paierai donc 375 euros au total. Cette formule peut se décliner en 1 panier entier une distribution sur deux, ou en 12 paniers seulement.

1 panier à 10 euros pour une famille plus réduite est proposé avec un engagement de 25 semaines, là aussi, qui ferait une somme de 250 euros au total.

Le règlement devra être effectué sous la forme d'un ou plusieurs chèques (1 à 10 maximum) fournis dès l'inscription, établis à l'ordre de « Mickaël Decker » et remis avec le contrat signé en 2 exemplaires à l'association « Paniers du Pic », Mairie de St Mathieu de Trévières, 34 270 Saint Mathieu de Trévières.

Important : les chèques doivent tous être datés du jour de l'inscription. Le 1er chèque, d'un montant minimum de 50 euros, sera encaissé immédiatement. Sans instruction spécifique de votre part au dos de chaque chèque, les encaissements suivants se feront mensuellement en 2024 jusqu'à épuisement.

Une solution « Virement » est envisagée ...

L'inscription sera effective à réception de ce contrat et de tous les chèques et/ou paiement interbancaire.

Fait en 2 exemplaires Date :

Signature de l'Amapien

Signature de Mickael Decker

